

Régime frais de santé

Convention collective nationale de la Coiffure et des professions connexes

COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Les cotisations sont exprimées en pourcentage du Plafond mensuel de la Sécurité sociale (4 005 € en 2026).

Les cotisations des régimes optionnels sont additionnelles à celles de la base conventionnelle.

	Base conventionnelle			
	Régime général		Régime local	
Régime des actifs	Salarié + Enfants	Conjoint	Salarié + Enfants	Conjoint
Taux de cotisations en % du PMSS	1,500 % soit 60,08 €	1,090 % soit 43,65 €	1,222 % soit 48,94 €	0,887 % soit 35,52 €

	Confort		Confort +	
	Adulte	Enfant*	Adulte	Enfant*
Taux de cotisations en % du PMSS	0,859 % soit 34,40 €	0,534 % soit 21,39 €	1,231 % soit 49,30 €	0,784 % soit 31,40 €

* La gratuité de la cotisation enfant est acquise à compter du 3^e enfant pour un même foyer.